

## PROCES VERBAL V2 (PV modificatif)

*Conseil Communautaire du Jeudi 12 janvier 2017*

*Centre Culturel de Langeac*

Nombre de conseillers communautaires : 93

Date de convocation : 6 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 12 janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni au centre culturel de Langeac, sous la Présidence du doyen d'âge, Charles TOURRETTE, Maire de la Commune de Salzuit, pour la tenue d'une session ordinaire.

**Présents :** Mmes Séverine EYNARD, Jeanine BRUGEYROUX, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Sylvie LEBRAT, Marie-Andrée PERREY, Marie-Thérèse ROUBAUD, Valérie GAILLARD, Chantal FARIGOULE, Marie-Pierre COUDERC, Jacqueline TORRENT, Elisabeth CROUZET, Françoise TORRENT-PAILHES, Corinne CHANTELOUBE, Karine CROS, Annie PLANTIN, Agnès JEAN, Annie CARLET, Corinne BOYER, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle MALFANT et MM Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Jean-Pierre VIGIER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Bernard VISSAC, Jean-Louis NOTON, Mickaël VACHER, René HAELVOET, Maurice LAC, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christian POULET, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Maurice LAURENT, Claude GINHAC, Raphaël LESCURE, Jean-Claude BAGES, Pierre COUPELON, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Alain CROIZET, Alain CUSSAC, André DORIER, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Bernard MOYEN, Gaston CHACORNAC, Christian BARBUT, Jean-Paul FAGHEON, Jean-Michel DURAND, Serge ROCHER, Thierry GRIMALDI, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean PASCAL, Joseph TORRENT, Olivier MONTEIL, Stéphane DESSALLES, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Olivier DAIRE, Claude MASSEBEUF, Jean-Pierre VIGIER (Peter), Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Louis BOUCHE, Denis GAILLARD, Jean-Claude MOREL, Elie FRAISSE, Jean-Jacques LUDON, Gilles RUAT, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER, Gilles COUSTON, Maurice PARRAT, Christian VIDAL

**Pouvoirs :** M. Yves ATTARD à M. Gilles RUAT

À partir du 3<sup>ème</sup> VP : M. VIGIER Jean Pierre pour M. VACHER Mickaël

À partir du 4<sup>ème</sup> VP : M. PARAT pour M. LUDON

À partir du 8<sup>ème</sup> VP : M. BARBUT Christian pour CUSSAC Alain, Mme LEBRAT SYLVIE pour BRUN

Michel, M. MOYEN Bernard pour MOREL Jean Claude

À partir du 11<sup>ème</sup> VP : Mme COUDERC Marie Pierre pour M. MASSEBEUF Claude, Mme CROUZET Elisabeth pour DAIRE Olivier

**Absent excusé :** M. Philippe CHAM

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Thérèse ROUBAUD

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Alain GARNIER, Président (ou remplaçant en application de l'article L 2122.17 du CGCT) qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

**2017-01-01 - Objet : Election du Président de la Communauté de Communes**

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256, en date du 27 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3,  
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,  
Vu les résultats du scrutin ;

Le doyen d'âge de l'assemblée, M. Charles TOURRETTE, procède à l'élection du (de la) Président(e) et demande quels sont les candidats.

Se déclarent candidats :

- Franck NOEL BARON
- Gérard BEAUD
- Michel BRUN

**Il est alors procédé au 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Président.**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **92**
- Bulletins litigieux : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **91**
- Majorité absolue : **46**

Résultats du 1<sup>er</sup> tour :

Gérard BEAUD	39 voix
Michel BRUN	34 voix
Franck NOEL-BARON	18 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le doyen procède au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin et demande quels sont les candidats.

Se déclarent candidats :

- Franck NOEL BARON
- Gérard BEAUD
- Michel BRUN

**Il est alors procédé au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection du Président.**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **92**
- Bulletins litigieux : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **91**
- Majorité absolue : **46**

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour :

Gérard BEAUD	39 voix
Michel BRUN	35 voix
Franck NOEL-BARON	17 voix

Monsieur Franck NOEL-BARON demande une suspension de séance.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le doyen procède au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et demande quels sont les candidats.

Franck NOEL-BARON se retire. Se déclarent candidats :

- Gérard BEAUD
- Michel BRUN

**Il est alors procédé au 3<sup>ème</sup> tour de l'élection du Président.**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **92**
- Bulletins litigieux : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **92**

Résultats du 3<sup>ème</sup> tour :

Gérard BEAUD	51 voix
Michel BRUN	41 voix

Le doyen d'âge proclame **M. Gérard BEAUD** Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, élu à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour et le déclare installé.

**2017-01-02 - Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau**

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256, en date du 27 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le conseil communautaire des Rives du Haut-Allier

**DECIDE :**

De fixer le nombre de vice-présidents à 12 et les autres membres du bureau seront au nombre de 4.

- Nombre de votants : **91 + 1**
- Nombre de suffrages : **91 + 1**
- POUR : **63**
- CONTRE : **0**
- ABSTENTIONS : **29**

**2017-01-03 - Objet : Election des vice-présidents**

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256, en date du 27 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Président procède à l'élection des Vice-Président(e)s, il est accompagné de six assesseurs : M. Alain CUSSAC, M. Christophe COURTEIX, Mme Chantal FARIGOULE, M. Philippe MOLHERAT, M. Christian POULET et M. Jean-Claude MOREL.

Le Président présente **M. Jean-Louis PORTAL** à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : **MM Jean-Louis PORTAL et Alain GARNIER.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **92**
- Bulletins litigieux : **12**
- Nombre de suffrage exprimés : **80**
- Majorité absolue : **41**

**Résultats :**

M. Jean-Louis PORTAL	45 voix
M. Alain GARNIER	35 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	12

M. **Jean-Louis PORTAL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Le Président présente Mme Corinne CHANTELOUBE à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclare candidate : Mme Corinne CHANTELOUBE.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **91**
- Bulletins litigieux : **46**
- Nombre de suffrage exprimés : **45**
- Majorité absolue : **23**

**Résultats :**

Mme Corinne CHANTELOUBE	45 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	46

Mme **Corinne CHANTELOUBE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

Monsieur Jean-Pierre VIGIER donne pouvoir à Mickaël VACHER.

**Le Président présente M. Christophe COURTEIX à la 3<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Christophe COURTEIX et Alain GARNIER**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **17**
- Nombre de suffrage exprimés : **73**
- Majorité absolue : **37**

**Résultats :**

M. Christophe COURTEIX	38 voix
M. Alain GARNIER	35 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	17

M. **Christophe COURTEIX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Le Président présente M. Gérard MERLE à la 4<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Gérard MERLE et Christian POULET.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **91**
- Bulletins litigieux : **12**
- Nombre de suffrage exprimés : **79**
- Majorité absolue : **41**

**Résultats :**

M. Gérard MERLE	43 voix
M. Christian POULET	36 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	12

M. **Gérard MERLE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Maurice PARAT donne pouvoir à Jean-Jacques LUDON.

**Le Président présente Mme Marie-Christine DELABRE à la 5<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : Mme Marie-Christine DELABRE et M. Emile ROUSSEL.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **9**
- Nombre de suffrage exprimés : **81**
- Majorité absolue : **41**

**Résultats :**

Mme Marie-Christine DELABRE	45 voix
M. Emile ROUSSEL	36 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	9

Mme **Marie-Christine DELABRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 5<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

**Le Président présente M. Jean-Michel DURAND à la 6<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Jean-Michel DURAND, Alain GARNIER et Mme Chantal FARIGOULE.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **10**
- Nombre de suffrage exprimés : **80**
- Majorité absolue : **41**

**Résultats :**

M. Jean-Michel DURAND	39 voix
M. Alain GARNIER	23 voix
Mme Chantal FARIGOULE	18 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	10

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président procède au 2<sup>ème</sup> tour du scrutin et demande quels sont les candidats.

Mme Chantal FARIGOULE se retire. Se déclarent candidats : Jean-Michel DURAND et Alain GARNIER.

Deuxième tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **7**
- Nombre de suffrage exprimés : **83**
- Majorité absolue : **42**

**Résultats :**

M. Jean-Michel DURAND	42 voix
M. Alain GARNIER	41 voix

Bulletins blancs et / ou nuls	7
-------------------------------	---

M. **Jean-Michel DURAND** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Le Président présente Mme Jeanine BRUGEYROUX à la 7<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : Mme Jeanine BRUGEYROUX, Mme Chantal FARIGOULE et M. Serge DESCHEEMACKER.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **9**
- Nombre de suffrage exprimés : **81**
- Majorité absolue : **41**

**Résultats :**

Mme Jeanine BRUGEYROUX	42 voix
M. Serge DESCHEEMACKER	17 voix
Mme Chantal FARIGOULE	22 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	9

Mme **Jeanine BRUGEYROUX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

Monsieur Christian BARBUT donne pouvoir à Monsieur Alain CUSSAC, Madame Sylvie LEBRAT à Monsieur Michel BRUN et Monsieur Bernard MOYEN à Jean-Claude MOREL.

**Le Président présente M. Gaston CHACORNAC à la 8<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Gaston CHACORNAC et Alain GARNIER.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **2**
- Nombre de suffrage exprimés : **88**
- Majorité absolue : **45**

**Résultats :**

M. Gaston CHACORNAC	40 voix
M. Alain GARNIER	48 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	2

M. **Alain GARNIER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Le Président présente Mme Chantal LEGENDRE à la 9<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidates : Mme Chantal LEGENDRE et Chantal FARIGOULE.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **8**
- Nombre de suffrage exprimés : **82**
- Majorité absolue : **42**

**Résultats :**

Mme Chantal LEGENDRE	47 voix
Mme Chantal FARIGOULE	35 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	8

Mme **Chantal LEGENDRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 9<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

**Le Président présente M. Gaston CHACORNAC à la 10<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Gaston CHACORNAC, Emile ROUSSEL et Mme Chantal FARIGOULE.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **1**
- Nombre de suffrage exprimés : **89**
- Majorité absolue : **45**

**Résultats :**

M. Gaston CHACORNAC	43 voix
M. Emile ROUSSEL	19 voix
Mme Chantal FARIGOULE	27 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président procède au 2<sup>ème</sup> tour du scrutin et demande quels sont les candidats.

Se déclarent candidats : MM Gaston CHACORNAC, Emile ROUSSEL et Mme Chantal FARIGOULE.

Deuxième tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **89**
- Bulletins litigieux : **0**
- Nombre de suffrage exprimés : **89**
- Majorité absolue : **45**

**Résultats :**

M. Gaston CHACORNAC	44 voix
M. Emile ROUSSEL	15 voix
Mme Chantal FARIGOULE	30 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	0

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président procède au 3<sup>ème</sup> tour du scrutin et demande quels sont les candidats. Se déclarent candidats : M Gaston CHACORNAC et Mme Chantal FARIGOULE.

Troisième tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **89**
- Bulletins litigieux : **2**
- Nombre de suffrage exprimés : **87**

**Résultats :**

M. Gaston CHACORNAC	45 voix
Mme Chantal FARIGOULE	42 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	2

**M. Gaston CHACORNAC** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

Madame Marie-Pierre COUDERC donne pouvoir à Monsieur Claude MASSEBEUF et Madame Elisabeth CROUZET à Monsieur Olivier DAIRE.

**Le Président présente M. Thierry GRIMALDI à la 11<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : M Thierry GRIMALDI et Maurice LAC.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **14**
- Nombre de suffrage exprimés : **76**
- Majorité absolue : **39**

**Résultats :**

M. Thierry GRIMALDI	47 voix
M. Maurice LAC	29 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	14

M. **Thierry GRIMALDI** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**Le Président présente M. Gilles COUSTON à la 12<sup>ème</sup> vice-présidence et demande quels sont les autres candidats. Se déclarent candidats : MM Gilles COUSTON, Christian POULET, Jean-Claude MOREL et Mme Chantal FARIGOULE.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **6**
- Nombre de suffrage exprimés : **84**
- Majorité absolue : **43**

**Résultats :**

M. Christian POULET	10 voix
M. Jean-Claude MOREL	27 voix
Mme Chantal FARIGOULE	10 voix
M. Gilles COUSTON	37 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	6

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président procède au 2<sup>ème</sup> tour du scrutin et demande quels sont les candidats.

Se déclarent candidats : MM Gilles COUSTON, Christian POULET et Jean-Claude MOREL

Deuxième tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **7**
- Nombre de suffrage exprimés : **83**
- Majorité absolue : **42**

**Résultats :**

M. Christian POULET	8 voix
M. Jean-Claude MOREL	35 voix
M. Gilles COUSTON	40 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	7

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président procède au 3<sup>ème</sup> tour du scrutin et demande quels sont les candidats.

Se déclarent candidats : MM Gilles COUSTON et Jean-Claude MOREL.

Troisième tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **90**
- Bulletins litigieux : **5**
- Nombre de suffrage exprimés : **85**

**Résultats :**

M. Jean-Claude MOREL	39 voix
M. Gilles COUSTON	46 voix



M. Gilles COUSTON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

Le conseil communautaire des Rives du Haut-Allier :

### DECIDE

De proclamer **Jean-Louis PORTAL**, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Corinne CHANTELOUBE**, conseillère communautaire, élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer **Christophe COURTEIX**, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Gérard MERLE**, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Marie-Christine DELABRE**, conseillère communautaire, élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer **Jean-Michel DURAND**, conseiller communautaire, élu 6<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Jeanine BRUGEYROUX**, conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer **Alain GARNIER**, conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Chantal LEGENDRE**, conseillère communautaire, élue 9<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer **Gaston CHACORNAC**, conseiller communautaire, élu 10<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Thierry GRIMALDI**, conseiller communautaire, élu 11<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Gilles COUSTON**, conseiller communautaire, élu 12<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

### 2017-01-04 - Objet : Election des membres du bureau non vice-présidents

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256, en date du 27 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Président procède à l'élection des membres du bureau, il est accompagné de six assesseurs : M. Alain CUSSAC, M. Christophe COURTEIX, Mme Chantal FARIGOULE, M. Philippe MOLHERAT, M. Christian POULET et M. Jean-Claude MOREL.

**Le Président demande quels sont les candidats. Se déclare candidat : M. Charles TOURETTE**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **83**
- Bulletins litigieux : **20**
- Nombre de suffrage exprimés : **63**
- Majorité absolue : **32**

### Résultats :

M. Charles TOURETTE	63 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	20

M. Charles TOURRETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

**Le Président demande quels sont les candidats. Se déclare candidat : M. Philippe MOLHERAT.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **83**
- Bulletins litigieux : **29**
- Nombre de suffrage exprimés : **54**
- Majorité absolue : **28**

**Résultats :**

M. Philippe MOLHERAT	54 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	29

M. Philippe MOLHERAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

**Le Président demande quels sont les candidats. Se déclare candidat : M Serge DESCHEEMACKER.**

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **81**
- Bulletins litigieux : **31**
- Nombre de suffrage exprimés : **50**
- Majorité absolue : **26**

**Résultats :**

M. Serge DESCHEEMACKER	49 voix
M. Ludovic LEYDIER	1 voix
Bulletins blancs et / ou nuls	29

M. Serge DESCHEEMACKER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

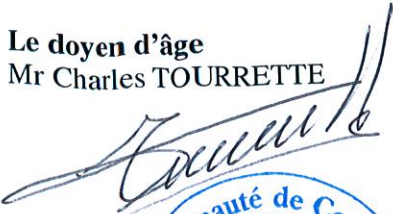
**Le Président procède alors à la lecture de la Charte de l'élu local :**

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 13 janvier à 4 heures 20.*

**SIGNATURES :**

**Le doyen d'âge**  
Mr Charles TOURRETTE



**Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**  
Mr Gérard BEAUD



**Le Secrétaire de séance**  
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD



